



Rapport annuel 2007

AFRIQUE DU NORD

ET MOYEN-ORIENT

LE CIMETIÈRE DES LIBERTÉS

Les professionnels des médias ont encore payé le prix de l'instabilité régionale qui caractérise depuis des décennies le Moyen-Orient. En Irak, soixante-cinq journalistes et collaborateurs des médias ont été tués au cours de l'année 2006, portant à 146 le nombre total des professionnels de l'information tués depuis le début du conflit en mars 2003. Dans la grande majorité des cas (plus de 90%), les victimes étaient de nationalité irakienne. Avec le départ de la plupart des reporters étrangers, les correspondants locaux se sont retrouvés en première ligne face aux milices religieuses ou claniques. Si la sécurité des journalistes dépend, comme pour l'ensemble de la population, de la situation générale dans le pays, leur métier facilite leur identification et accroît les risques auxquels ils s'exposent. Un grand nombre de journalistes couvrant l'actualité en Irak pour des agences de presse internationales choisissent dorénavant de travailler anonymement. Ils sont pris pour cibles parce qu'ils travaillent pour des organes de presse étrangers et sont de ce fait perçus comme des "espions". D'autres journalistes paient le prix de l'affiliation politique de leur rédaction. Mais ce sont les médias publics qui détiennent le triste record du nombre de journalistes tués. La majorité des employés du quotidien *Al Sabah* et de la chaîne de télévision *Al-Iraqiya* - membres du réseau public des médias irakiens IMN - ont reçu des menaces de mort et vingt-quatre d'entre eux ont été tués depuis le début du conflit.

L'année 2006 a également été marquée par la recrudescence des enlèvements de journalistes. Encore une fois, c'est en Irak que leur nombre est le plus élevé. Dix-sept professionnels des médias ont été kidnappés dans le pays, dont sept ont été exécutés.

Reporters sans frontières a également recensé cette année six journalistes enlevés dans les Territoires palestiniens. Utilisés comme monnaie d'échange, ils ont tous été libérés sains et saufs, sans que leurs ravisseurs soient traduits en justice. Depuis l'arrivée du Hamas au pouvoir en janvier 2006, les professionnels des médias sont confrontés à une nouvelle menace dans les Territoires : ils sont victimes des affrontements très violents entre des militants du parti islamique et des sympathisants du Fatah, parti du président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas. Des dizaines de journalistes ont ainsi été agressés au cours de l'année pour leur appartenance à un média affilié à l'une ou à l'autre de ces deux mouvances politiques. Ces agressions s'ajoutent aux risques encourus par les journalistes couvrant les affrontements entre l'armée israélienne et les militants palestiniens dans les Territoires. En 2006, dix-sept professionnels des médias ont été blessés par des tirs de Tsahal.

SOUS LA BOTTE DES DICTATEURS

Malgré les promesses répétées de leurs dirigeants, les Etats de la région n'ont pas connu d'avancée démocratique. Les journalistes sont soumis au bon vouloir des monarques et des présidents "à vie" qui maintiennent une chape de plomb sur les médias. En Arabie saoudite, les autorités exercent un contrôle sans faille sur l'information. Les journalistes les plus téméraires sont licenciés sans explication. En Syrie, depuis l'avènement de la dictature baassiste en 1963, les journalistes et les militants politiques sont soumis à des arrestations arbitraires et à des procès iniques. L'arrivée au pouvoir de Bachar el-Assad en 2000 n'a pas apporté d'amélioration. En Tunisie, après vingt ans passés à la tête de l'Etat, le président Zine el-Abidine Ben Ali n'a pas relâché sa mainmise sur la presse. Les voix indépendantes, soumises à une étroite surveillance, sont empêchées de s'exprimer par tous les moyens. En Libye, Mouammar Kadhafi continue de terroriser les journalistes. Critiquer le chef de l'Etat constitue un crime de lèse-majesté qui peut conduire directement à la prison.

Dans la plupart des pays de la région, le contrôle des médias passe également par le maintien d'un code de la presse liberticide. Les réformes des textes juridiques réglementant le travail des journalistes, promises depuis le début des années 2000, n'ont pas été suivies d'effets. Les articles comprenant des peines privatives de liberté n'ont pas été abrogés. Les journalistes ont une marge de manœuvre très faible et l'autocensure reste de mise. En Egypte, les professionnels des médias ont rapidement déchanté face aux restrictions supplémentaires introduites par les nouveaux amendements au code de la presse, votés en juillet 2006. Au Koweït, la dépénalisation des délits de presse, adoptée en cours d'année, reste de portée limitée puisque le nouveau code prévoit de nombreuses exceptions telles que les atteintes à la loi islamique, à Dieu, au Prophète et à ses compagnons, passibles de peines de prison.

LE POIDS DES RELIGIONS

Le traitement des questions religieuses demeure délicat dans la région. Les journalistes qui se sont emparés du dossier des caricatures du prophète Mahomet, publiées en septembre 2005 par le quotidien danois *Jyllands-Posten*, ont dû faire face à des conséquences qu'ils étaient loin d'imaginer. Les autorités ont cédé aux pressions des islamistes. Pour avoir reproduit les dessins controversés, en partie ou dans leur intégralité, dans la plupart des cas pour commenter le vent de colère qui soufflait dans le monde musulman, plusieurs journalistes se sont retrouvés derrière les barreaux en Jordanie, au Yémen ou en Algérie. Au lieu de calmer les foules qui s'acharnaient contre les représentations diplomatiques du Danemark dans la région, les régimes arabes ont pris le parti de censurer la presse pour marquer des points face aux islamistes. Cette affaire a véritablement constitué un précédent dans la région où l' "atteinte à l'islam" est devenue l'un des principaux motifs pour poursuivre en justice les professionnels de l'information. En Iran, sept journalistes ont été interpellés suite à la publication d'un article satirique sur l'ayatollah Khomeini, tandis qu'au Maroc deux autres ont été traduits en justice pour avoir publié des blagues se moquant de la religion.

Hajar Smouni
Responsable du bureau Maghreb / Moyen-Orient

ALGÉRIE

Superficie : 2 381 741 km².

Population : 32 854 000.

Langue : arabe.

Chef de l'Etat : Abdelaziz Bouteflika.

Les autorités ont soufflé le chaud et le froid sur les médias algériens en 2006. La mesure d'amnistie, décrétée par le chef de l'Etat, pour les journalistes condamnés pour des délits de presse et la libération, en début d'année, de plusieurs journalistes incarcérés n'ont pas été accompagnées d'une réforme, très attendue, du code de la presse.

La décision du président Abdelaziz Bouteflika, le 5 juillet 2006, de gracier les professionnels de l'information condamnés pour "diffamation" et "outrage à institution et corps constitués" a certes libéré de nombreux journalistes du carcan judiciaire auquel ils étaient soumis. Mais cette mesure n'a pas mis fin à la répression de la presse algérienne. Les médias n'ont pas échappé, en 2006, à des poursuites judiciaires et la peur de voir un nouveau quotidien fermé, comme ce fut le cas deux années auparavant pour le quotidien *Le Matin*, est présente chez de nombreux directeurs de publication. Au moins cinq journalistes ont été interpellés pendant l'année.

Alors que le code de la presse prévoit toujours des peines de prison - notamment pour toute "mise en cause du président de la République dans des termes injurieux, insultants ou diffamatoires" - , une nouvelle ordonnance, votée en février 2006, portant sur la mise en œuvre de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale, se révèle tout aussi dangereuse pour les professionnels des médias. Ce texte, qui peut donner lieu à de multiples interprétations, prévoit des peines de cinq ans de prison et des amendes pour tout individu qui "par ses déclarations, écrits ou tout autre acte, utilise ou instrumentalise les blessures de la tragédie nationale, pour porter atteinte aux institutions de la République algérienne démocratique et populaire, nuire à l'honorabilité de ses agents qui l'ont dignement servie, ou ternir l'image de l'Algérie sur le plan international".

UNE INSTRUMENTALISATION DE LA JUSTICE

Les procès qui se sont ouverts cette année sont particulièrement représentatifs de l'instrumentalisation de la justice par les autorités algériennes. Les sanctions qui sont déjà tombées en première instance marquent le début d'un nouveau feuilleton politico-judiciaire dont l'issue semble jouée

d'avance. Plusieurs journalistes ont confié à Reporters sans frontières ne pas avoir reçu de convocation à leur propre procès. C'est ainsi que le tribunal d'Hussein-Dey dans la banlieue est d'Alger a condamné, le 31 octobre, le directeur du quotidien *Ech-Chourouk* Ali Fadil et la journaliste Naila Berrahal à six mois de prison ferme et 20 000 dinars (soit l'équivalent de 220 euros) d'amende suite à une plainte en diffamation déposée par le président libyen Mouammar Kadhafi. Le tribunal a également prononcé la suspension du journal pendant deux mois et l'a condamné à verser au chef d'Etat 500 000 dinars (5 500 euros) de dommages et intérêts. Dans une autre affaire, le tribunal de Jijel, à 360 km à l'est de la capitale, a condamné par défaut, le 25 décembre, Omar Belhouchet, directeur de publication du quotidien *El Watan*, et le chroniqueur Chawki Amari à trois mois de prison ferme pour "diffamation" après la publication d'un article, au mois de juin, dénonçant les malversations d'un haut fonctionnaire.

Par ailleurs, des journalistes ont découvert en 2006 l'existence de plaintes ou de condamnations judiciaires dont ils ne soupçonnaient pas l'existence. C'est le cas notamment d'Arezki Ait-Larbi, correspondant des journaux français *Le Figaro* et *Ouest-France*, qui a appris, après avoir essayé un refus de renouvellement de son passeport, l'existence d'une condamnation à une peine de six mois de prison datant de décembre 1997. Une plainte aurait été déposée par un ancien directeur du département d'application des peines, rattaché au ministère de la Justice, dont la passivité face à des sévices subis par les prisonniers du pénitencier de Lambèse avait été dénoncée par M. Ait-Larbi dans un article.

Mohamed Benchicou, le directeur de publication du *Matin*, a purgé la totalité de la peine d'emprisonnement de deux ans à laquelle il avait été condamné, le 14 juin 2004, pour "infraction à la

ALGÉRIE

législation sur les mouvements de capitaux". Il avait été interpellé à l'aéroport d'Alger en possession d'un reçu bancaire (bon de caisse), portant sur une forte somme d'argent et libellé en dinars. En février 2004, à l'heure où la campagne présidentielle battait son plein, il avait publié un pamphlet intitulé "Bouteflika, une imposture algérienne". La même année, le siège de son journal avait été vendu aux enchères suite à un redressement fiscal et le quotidien contraint d'arrêter sa parution sous la pression d'une imprimerie d'Etat qui réclamait le règlement de ses dettes.

Enfin, l'Algérie n'a pas échappé à la fièvre déclenchée dans le monde arabe par la publication des

caricatures danoises du prophète Mahomet. En février, Kamal Bousaâd et Berkane Bouderbala, directeurs des hebdomadaires arabophones *Errissala* et *Essafir*, ont été incarcérés pendant un mois pour avoir reproduit les dessins controversés. Le ministère de la Communication avait déposé une plainte sur la base de l'article 144 bis alinéa 2 du code pénal qui prévoit de trois à cinq ans de prison pour "toute personne qui offense le Prophète et les envoyés de Dieu ou dénigre le dogme ou les préceptes de l'islam". L'affaire est toujours en cours. Dans le même dossier, les directeurs des chaînes publiques *Canal Algérie* et *A3* ont été relevés de leurs fonctions par leur directeur général.

ARABIE SAOUDITE



Superficie : 2 149 690 km².

Population : 24 573 000.

Langue : arabe.

Chef de l'Etat : Roi Abdallah ibn Abdelaziz ibn al-Saoud.

L'Arabie saoudite reste l'un des pays les plus répressifs au monde en matière de liberté de la presse. En 2006, deux journalistes ont été licenciés pour avoir franchi les "lignes rouges" imposées par les milieux religieux ultraconservateurs dominants dans le pays.

Les autorités saoudiennes exercent un contrôle sans faille sur l'information. À cette censure rigoureuse s'ajoute une autocensure massive. Les journalistes entreprenants paient cher la moindre critique du régime et de ses hauts dignitaires. Même chose dès qu'ils remettent en cause les politiques des "frères arabes". La fadeur du contenu des médias locaux qui résulte de cette politique interventionniste a détourné la majorité des Saoudiens vers les chaînes de télévision étrangères ou le Net. Par ailleurs, pour la quatrième année consécutive, la chaîne satellitaire qatarie *Al-Jazira*, interdite dans le pays, n'a pas pu couvrir le pèlerinage à La Mecque.

Fawaz Turki, du quotidien gouvernemental *Arab News*, a été licencié en avril 2006 après avoir décrit les atrocités commises par l'Indonésie, pays musulman, durant l'occupation du Timor oriental entre 1975 et 1999. Le journaliste avait précédemment reçu des avertissements pour avoir publié un article critique envers le président égyptien Hosni Moubarak.

L'Etat n'hésite pas à intervenir directement pour censurer les professionnels de l'information. Le ministère de la Culture et de l'Information a ainsi informé le 30 novembre Qinan Ben Abdallah Al-Ghamidi qu'il n'était plus autorisé à écrire dans le quotidien gouvernemental *Al-Watan*, sans lui fournir la moindre explication. Le journaliste se trouvait déjà dans le collimateur des autorités qui l'avaient contraint en 2002 à démissionner de son poste de rédacteur en chef de ce même journal.

Al-Ghamidi s'était fait remarquer après avoir publié des informations concernant le déploiement de l'armée américaine dans des bases du royaume.

Par ailleurs, le quotidien privé *Shams* a été fermé le 16 février pour une durée d'un mois et son rédacteur en chef, Battal Alkous, licencié pour avoir reproduit quelques-unes des caricatures du prophète Mahomet, publiées par le quotidien danois *Jyllands-Posten* en septembre 2005.

LE WEB SOUS SURVEILLANCE

L'Arabie saoudite ne se cache pas non plus pour censurer le web. Contrairement à la Chine, où les blocages de sites sont déguisés en problèmes techniques, les filtres saoudiens indiquent clairement aux internautes que certaines pages sont interdites par les autorités. La censure se concentre sur les contenus pornographiques, mais elle touche également les sites de l'opposition politique, les publications israéliennes ou celles traitant de l'homosexualité. Les blogs posent également problème aux censeurs saoudiens. En 2005, ces derniers ont tenté de bloquer complètement l'accès au principal outil de blog du pays, blogger.com. Ils sont revenus quelques jours plus tard sur cette décision et censurent désormais uniquement les blogs qui les dérangent. Par exemple, en juin 2006, ils ont ajouté à leur liste noire le journal intime de "Saudi Eve", une jeune femme qui osait parler de sa vie amoureuse et critiquer la politique de censure du gouvernement.

AUTORITÉ PALESTINIENNE

Superficie : 6 207 km².

Population : 3 889 000.

Langue : arabe.

Chef de l'Etat : Mahmoud Abbas.

Depuis l'arrivée du Hamas au pouvoir en janvier 2006, les professionnels de l'information sont confrontés à une double menace dans les Territoires palestiniens. Ils sont toujours victimes de tirs israéliens, mais, plus récemment, ils ont également été pris dans les affrontements très violents qui opposent les sympathisants du parti islamique et les membres du Fatah, dont est issu le président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas.

Alors que le retrait de l'armée israélienne de la bande de Gaza, en août 2005, laissait espérer une amélioration des conditions de sécurité des professionnels des médias dans les Territoires, les divisions internes entre le Hamas et le Fatah ont inauguré une nouvelle spirale de violences. C'est ainsi que le correspondant du quotidien français *Libération*, Didier François, a été blessé par balle le 17 décembre 2006 dans la ville de Gaza, cœur de cette lutte fratricide.

Catalogués pro-Hamas ou pro-Fatah, des dizaines de journalistes palestiniens ont été agressés. Des reporters des médias publics ont été, par exemple, attaqués alors qu'ils couvraient des événements organisés par le Hamas. En septembre 2006, les locaux de l'agence de presse publique *Wafa* ont été saccagés et leurs équipements détruits. Ce média a été visé à plusieurs reprises durant cette année car il est accusé par des responsables de faction et par le Premier ministre issu du Hamas, Ismaël Haniyeh, de relayer la propagande du Fatah. De même, les locaux de la *Palestine Broadcasting Corporation (PBC, télévision et radio publiques)* à Khan Younés, dans le sud de la bande de Gaza, ont été les victimes d'une attaque spectaculaire au mois de juin. Près d'une centaine de membres de la branche armée du Hamas, les brigades Ezzedine Al-Qassam, ont envahi le centre de transmission de la télévision, tiré sur du matériel et agressé des

employés de la chaîne. Des organes de presse, affiliés à d'autres factions, ont également subi des exactions. À l'image de la radio *Sawt al Chaâb*, du Front populaire de libération de la Palestine (FPLP), dont les locaux ont été détruits le 1er novembre. L'unique émetteur de la station a été rendu inutilisable.

Les journalistes étrangers n'ont pas été épargnés par cette montée de violence dans les Territoires. Six d'entre eux ont été enlevés depuis le 1er janvier 2006, sans compter une tentative avortée contre deux reporters belges à Khan Younés. Ils ont tous été libérés sains et saufs après avoir été retenus captifs quelques heures voire quelques jours. Deux journalistes américains de *Fox News*, Steve Centanni et Olaf Wvig, kidnappés le 14 août à Gaza, n'ont été libérés que deux semaines plus tard. Leur enlèvement a été revendiqué par un groupe inconnu jusque-là qui demandait la libération de tous les musulmans détenus par les Etats-Unis dans un délai de trois jours. Il apparaît toutefois que ces enlèvements n'ont aucune motivation politique. L'absence d'enquêtes de l'Autorité palestinienne ne permet pas de déterminer les circonstances exactes de ces rapt, mais pour la plupart, Reporters sans frontières a recueilli des informations indiquant qu'ils étaient l'œuvre d'individus ou de groupes isolés cherchant à faire parler d'eux ou parfois, à obtenir un emploi.

BAHREÏN

Superficie : 710 km².

Population : 727 000.

Langue : arabe.

Chef de l'Etat : Roi Cheikh Hamad bin Issa Al-Khalifa.

L'engagement de la monarchie sur la voie de la démocratie ne s'est pas accompagné de la dépenalisation des délits de presse. Le contrôle étatique des médias et la censure restent de mise.

Les réformes démocratiques menées par le Cheikh Hamad bin Issa Al-Khalifa, sunnite, depuis son arrivée au pouvoir en 1999, se sont vite essoufflées, confrontées aux exigences identitaires de la majorité chiite. Si les journalistes se montrent de plus en plus critiques envers les autorités, le code de la presse, qui comprend toujours des peines de prison allant de six mois à cinq ans, ne permet pas de leur assurer des conditions de travail normales. De ce fait, l'autocensure reste encore pour eux le meilleur moyen de garantir la pérennité de leur emploi.

L'année 2006 a été marquée par un scandale politique impliquant la famille royale et certains hommes politiques du royaume. Salah Al Bandar, citoyen britannique d'origine soudanaise, a été expulsé après avoir distribué un rapport détaillé sur des malversations électorales. La cour

suprême du Bahreïn a décidé d'interdire à la presse, le 4 octobre, toute publication d'informations ou de commentaires concernant cette affaire, qualifiée de "Bandagate". Au cours de ce mois, Hussein Mansour, du quotidien *Al Mithak*, et Mohammed Al Othman, du quotidien *Al Wasat*, ont reçu des menaces anonymes sur leur téléphone pour avoir écrit sur ce sujet.

Le gouvernement avait adopté, en avril 2005, une réglementation censée imposer aux sites Internet traitant du Bahreïn de s'enregistrer auprès du ministère de l'Information. Ce texte, dénoncé par Reporters sans frontières, n'a jamais été appliqué. En revanche, de nombreux sites d'informations et blogs politiques ont été bloqués en octobre 2006, un mois avant les élections législatives. Les autorités ont également censuré les publications qui abordaient le "Bandagate" sur le Net.

EGYPTE

Superficie : 1 001 450 km².

Population : 74 033 000.

Langue : arabe.

Chef de l'Etat : Hosni Moubarak.



Longtemps attendue, la réforme du code de la presse, engagée en 2006 par le président Hosni Moubarak, ne s'est révélée être qu'un effet d'annonce. Les journalistes égyptiens ont rapidement déchanté face aux nombreuses restrictions introduites par de nouveaux amendements. Pendant l'année, au moins sept journalistes ont été interpellés tandis que plusieurs dizaines d'autres ont été menacés ou agressés.

La réforme du code de la presse a tenu en haleine les professionnels des médias pendant l'année 2006. Mais, au final, les propositions du Syndicat des journalistes égyptiens, prônant notamment la dépénalisation de tous les délits de presse, n'ont pas été prises en compte par le président Hosni Moubarak. Ce dernier a déposé, le 28 juin 2006, de nouveaux amendements devant les deux chambres du Parlement. De nombreux médias privés se sont aussitôt élevés contre ce nouveau texte, organisant sit-in et grèves. Le 10 juillet, l'Assemblée du peuple a tranché et voté en faveur du projet du Président qui comprend 35 délits de presse passibles de peines de prison. Seuls les délits de diffamation envers les fonctionnaires ont été dépénalisés, mais, en contrepartie, les amendes à payer ont doublé. Les journalistes égyptiens risquent donc désormais jusqu'à cinq ans de prison pour la "publication de fausses informations", la "diffamation" du Président ou de chefs d'Etat étrangers, ou encore pour toute "atteinte aux institutions nationales" telles que le Parlement ou l'armée.

Par ailleurs, plusieurs équipes de télévision ont été harcelées, menacées ou frappées par les forces de l'ordre. Le 10 mai, une quinzaine de journalistes locaux et étrangers ont été agressés par des policiers anti-émeutes déployés pour bloquer l'accès de manifestants et de la presse au tribunal où se tenait le procès de deux juges réformateurs. Le 3 décembre, une équipe de la chaîne de télévision satellitaire privée *Dream TV* a été interdite de couvrir une manifestation de protestation contre l'augmentation des taxes sur les ordures ménagères au Caire. Les bandes vidéo de leur caméra ont été confisquées. Quelques jours plus tard, c'est une équipe d'*Al-Jazira* qui a été bloquée par des policiers alors qu'elle couvrait un sit-in de milliers

d'étudiants, sur le campus de l'université Al-Azhar, protestant contre le renvoi du président du syndicat étudiant et de deux de ses assistants.

Les autorités égyptiennes ont fait preuve d'une rigidité particulière vis-à-vis des journalistes de la chaîne qatarie. Le 27 avril 2006, Hussein Abdel Ghani, directeur du bureau d'*Al-Jazira* au Caire, a été arrêté alors qu'il réalisait un reportage sur une série d'explosions dans le sud du Sinaï. Accusé d'avoir diffusé des "informations erronées de nature à nuire à la réputation du pays", il a été le seul journaliste déféré devant le parquet de la sécurité de l'Etat alors que la même information avait été publiée par de nombreux organes de presse égyptiens et étrangers. Hussein Abdel Ghani a été relâché après avoir payé une lourde caution. Cependant, au 1er janvier 2007, il était toujours sous le coup d'une interdiction de sortie du territoire. Les autorités font ainsi pression sur les journalistes égyptiens travaillant pour des médias étrangers. Le 9 septembre, par exemple, des agents des services de sécurité de l'Etat se sont rendus au domicile de Summer Said, de l'agence britannique *Reuters*, et ont ouvertement menacé sa famille.

Enfin, le pouvoir égyptien a fait preuve d'un certain autoritarisme en matière de contrôle d'Internet. Au moins sept cyberdissidents ont été incarcérés en 2006. En juin, une cour administrative du Conseil d'Etat a validé la décision du ministre de l'Information et de la Communication permettant aux autorités de bloquer, suspendre ou fermer tout site Internet susceptible de représenter une menace pour la "sécurité nationale". Par ailleurs, Kareem Amer est emprisonné depuis le 6 novembre pour avoir publié des articles critiques à l'égard de l'islam sur son blog.

IRAK

*Superficie : 438 320 km².
Population : 28 807 000.
Langues : arabe, kurde.
Chef de l'Etat : Jalal Talabani.*



Avec plus de soixante professionnels de l'information tués et près d'une vingtaine d'autres enlevés, l'année 2006 aura été la plus meurtrière depuis le début du conflit en mars 2003. Les autorités irakiennes ont par ailleurs imposé un certain nombre de restrictions à la presse susceptibles de mettre en péril le pluralisme de l'information.

Impuissantes face au chaos ambiant, les autorités irakiennes n'ont pas été en mesure d'assurer la sécurité des journalistes, aussi bien locaux qu'étrangers. En 2006, 65 journalistes et collaborateurs des médias ont été assassinés dans le pays. Seuls deux étrangers, Paul Douglas, de la chaîne américaine *CBS*, et son preneur de son, James Brolan, figurent sur cette liste. Tous les autres étaient Irakiens. Les journalistes locaux vivant au sein de la population ne bénéficient pas de mesures de protection particulières et constituent des cibles privilégiées. De plus en plus d'entre eux se ruent vers les ambassades occidentales à Bagdad ou dans les pays voisins pour déposer des demandes d'asile politique. Leur collaboration avec des médias étrangers, surtout anglo-saxons, les expose aux milices armées irakiennes qui les considèrent comme des espions.

MULTIPLICATION DES ATTAQUES CIBLÉES

Les journalistes tués en Irak ont, la plupart du temps, été victimes d'attaques ciblées de la part de milices placées dans la liste des prédateurs de la liberté de la presse par Reporters sans frontières. Ils ne sont nulle part à l'abri. Pendant l'année 2006, ils ont été tués au volant de leur voiture, devant leur domicile ou encore dans les locaux de leur média. Le 7 mai, une voiture piégée a, par exemple, explosé dans le garage du bâtiment du journal irakien *Al-Sabah* à Bagdad, tuant un technicien de l'imprimerie et faisant plus de vingt blessés parmi les journalistes. Un cameraman de la télévision irakienne *Al-Charkiya*, a été tué, le 13 novembre, devant son domicile à Mossoul (environ 400 km de Bagdad) par des hommes armés se déplaçant en voiture.

Les professionnels des médias n'ont pas non plus échappé aux tensions confessionnelles qui font rage dans le pays. Ils font partie des principales cibles politiques à abattre pour les groupes armés,

et sont visés pour leur appartenance à un média affilié à une formation politique chiite ou sunnite. Lors d'une attaque, le 12 octobre, onze employés de la nouvelle chaîne de télévision *Al Chaabiya* ont été tués. Quatre voitures se sont garées tôt le matin devant l'entrée des locaux de la chaîne. Des hommes masqués et armés ont tué les gardiens avant de s'introduire dans le bâtiment à la recherche de tous les journalistes qui s'y trouvaient. Les agresseurs se sont enfuis sans jamais être inquiétés après avoir passé plus de vingt minutes dans les bâtiments.

LE MARCHÉ DES OTAGES

Le "commerce" des otages s'est intensifié en 2006 avec l'enlèvement de 20 professionnels de l'information (14 avaient été enlevés en 2005), dont sept ont été exécutés. Le 7 janvier, la journaliste américaine free-lance Jill Carroll a été kidnappée par des hommes armés dans le quartier d'Adel, à Bagdad, alors qu'elle devait rencontrer un dirigeant politique sunnite. Le corps de son interprète, Allan Enwiyah, tué par balles, a été retrouvé sur les lieux de l'enlèvement. La journaliste a été libérée le 30 mars après trois mois de détention. Pendant sa captivité, deux reporters irakiens ont également été enlevés. Rim Zeid et son collègue Marouane Khazaal d'*Al-Sumariya TV* sortaient d'une conférence de presse, le 1er février, au siège du Parti islamique irakien dans le quartier Yarmouk de la capitale irakienne, quand ils ont été interceptés par quatre hommes armés. Ils ont été emmenés sous la menace vers une destination inconnue. Au 1er janvier 2007, on était toujours sans nouvelles de ces deux journalistes.

LE TRAVAIL DES JOURNALISTES IRAKIENS ENTRAVÉ

En 2006, les journalistes irakiens ont dû également faire face à des restrictions et des interdits impo-

IRAK



sés par les autorités. Le gouvernement du Premier ministre Nouri al-Maliki a régulièrement menacé de fermeture les médias qui "incitent à la violence". Accusées "d'enflammer les passions religieuses et communautaires", les chaînes de télévision ne sont plus autorisées à montrer "des images de sang et de meurtres" qui, selon les autorités, "amplifient l'horreur des violences". Le ministère de l'Intérieur a ainsi ordonné, le 5 novembre, la fermeture des chaînes de télévision sunnites *Al-Zaoura* et *Salah-Eddine* pour avoir diffusé des images de manifestants brandissant des portraits de l'ancien président irakien et protestant contre sa condamnation à mort. Au 1er janvier 2007, elles n'avaient toujours pas été autorisées à réémettre. Et la chaîne qatarie *Al-Jazira* n'a toujours pas l'autorisation d'ouvrir un bureau à Bagdad.

Par ailleurs, les autorités ont momentanément interdit, en novembre, l'accès au Parlement et au Centre international de la presse qui s'y trouve, situés dans la zone verte de la capitale. La retransmission en direct des débats a été interrompue à la suite d'une discussion houleuse sur les violences confessionnelles dans le pays.

Le ministère de l'Intérieur a mis en place une unité de surveillance habilitée à entreprendre des actions légales contre les médias qui diffusent des "informations mensongères". Cette unité est chargée de prendre contact avec les journalistes et

leurs médias pour demander que des démentis soient publiés ou diffusés concernant des informations qui seront jugées fausses. En cas de refus, les journalistes visés risquent des poursuites. Cette nouvelle censure qui stigmatise les médias s'applique également aux chaînes satellitaires arabes dont la couverture de la situation irakienne est étroitement surveillée. Le bureau de Bagdad de la télévision saoudienne *Al-Arabiya* a ainsi été fermé pendant un mois pour "incitation au confessionnalisme".

Par ailleurs, au moins 30 journalistes ont été interpellés par les forces de sécurité irakiennes en 2006. Au 1er janvier 2007, quatre d'entre eux étaient toujours détenus sans qu'aucune charge soit retenue à leur encontre. Ainsi, Ahmad Ali Hamas Al-Obaidi, journaliste de la radio *Dar Al Salam*, affiliée à un parti islamiste, a été interpellé le 5 août à son domicile à Bagdad.

L'armée américaine a, de son côté, procédé à l'arrestation de huit journalistes et collaborateurs de médias. Au 1er janvier 2007, quatre d'entre eux se trouvaient toujours en détention sans motif. L'un d'eux, Bilal Hussein, correspondant de l'agence américaine *Associated Press* à Bagdad, est détenu par les forces armées américaines depuis le 12 avril 2006. Il est suspecté d'entretenir des relations avec les insurgés, mais aucune charge n'a été retenue contre lui.

IRAN

Superficie : 1 648 200 km².

Population : 69 515 000.

Langue : persan.

Chef de l'Etat : Mahmoud Ahmadinejad.



Au cours de l'année 2006, des dizaines de journalistes ont été interpellés parce qu'ils avaient critiqué les autorités. Certains d'entre eux ont été détenus au secret dans des conditions difficiles, sans avoir accès à un avocat. Si le nombre de journalistes emprisonnés est en baisse, plusieurs d'entre eux sont victimes de procédures judiciaires sans fin et de menaces quotidiennes dans l'exercice de leur profession.

Depuis son arrivée au pouvoir en août 2005, le président ultraconservateur Mahmoud Ahmadinejad et son équipe, principalement composée d'anciens commandants des gardiens de la Révolution et des services de renseignements, ont exercé une répression redoutable sur les professionnels de l'information. En 2006, une dizaine de médias ont été censurés et 38 journalistes ont été interpellés. En mai, deux d'entre eux ont ainsi été arrêtés dans le nord du pays suite à la publication d'une caricature représentant un cafard s'exprimant en azéri. Quatre autres ont été interpellés, peu après, pour avoir relayé dans leurs articles la colère de la minorité azérie dans le pays.

Reporters sans frontières a également recensé de nombreux cas de journalistes détenus au secret, au déni de leurs droits les plus fondamentaux. Shirko Jahani, collaborateur de l'agence de presse turque *Euphrate* à Mahabad (nord-ouest de l'Iran) a, par exemple, été convoqué le 27 novembre au parquet de la ville où il a immédiatement été placé en détention sur ordre du procureur. Il est poursuivi pour avoir accordé des interviews sur la situation des droits de l'homme au Kurdistan à des médias étrangers. Il a entamé une grève de la faim pour protester contre son arrestation arbitraire et refusé de payer sa caution fixée à cinq millions de toumens (environ 5500 euros). Sa famille est restée sans nouvelles de lui pendant une semaine. Au 1er janvier 2007, Shirko Jahani était toujours incarcéré à la prison de Mahabad.

Pendant l'année, plusieurs médias ont été les cibles d'attaques. En février, des membres d'organisations gouvernementales et des écoles coraniques ont saccagé et incendié les locaux de l'hebdomadaire *Tamadone Hormozgan* à Bandar Abbas, au sud du pays, suite à l'inculpation de sept journalistes de la rédaction pour "insulte à l'ayatollah Khomeini". De même, des manifestations ont été organisées,

le 13 octobre, par des mollahs de la ville de Boucheir (Sud), devant le siège de l'hebdomadaire *Safir Dashtestan* qui avait publié un article satirique sur le guide suprême de la République islamique, l'ayatollah Ali Khamenei.

L'autocensure reste encore, pour beaucoup de médias, le meilleur moyen de survivre. Les dignitaires du régime, les tabous sociaux, les droits de la femme ou encore les revendications identitaires régionales délimitent les lignes rouges à ne pas franchir. Cette autocensure explique en partie la baisse du nombre de journalistes condamnés à des peines de prison. Ces derniers bénéficient souvent d'une mise en liberté provisoire, mais ne sont plus en mesure de travailler librement puisqu'ils risquent à tout moment de retourner en prison s'ils publient de nouveau un article qui déplaît au pouvoir. Ces pressions judiciaires ont poussé plusieurs d'entre eux à l'exil.

De plus, les autorités iraniennes ont mis en chantier en 2006 un nouveau projet de loi visant à rendre obligatoire l'enregistrement des professionnels des médias auprès du ministère de la Culture et de la guidance islamique.

UNE JOURNALISTE ASSASSINÉE DANS DES CIRCONSTANCES TROUBLES

Ayfer Serçe, journaliste turque d'origine kurde, de l'agence de presse *Euphrate*, a été tuée par l'armée iranienne, entre le 20 et le 23 juillet, à Keleres, dans la province de l'Azerbaïdjan (nord-ouest de l'Iran). Les premières informations indiquaient que la journaliste était décédée lors d'une opération de l'armée contre des rebelles kurdes. Mais les témoignages recueillis ensuite par Reporters sans frontières révèlent qu'en réalité, elle a été tuée alors qu'elle se dirigeait vers la frontière, une fois son reportage terminé. Ayfer Serçe s'était rendue

IRAN



au début du mois dans la région pour enquêter sur une série de suicides de femmes kurdes. Les autorités iraniennes ont refusé de s'expliquer sur les circonstances entourant la mort de la journaliste et de remettre son corps à sa famille.

Par ailleurs, trois ans après son assassinat, les meurtriers de la journaliste irano-canadienne Zahra Kazemi, interpellée alors qu'elle photographiait des familles de détenus devant la prison d'Evine (au nord de Téhéran), n'ont toujours pas été identifiés.

AKBAR GANJI LIBRE APRÈS SIX ANS DE PRISON

Après avoir passé six ans en prison, le journaliste Akbar Ganji a été libéré le 18 mars 2006. Rédacteur en chef de l'hebdomadaire *Rah-é-No* et collaborateur de plusieurs quotidiens réformateurs, il avait été condamné pour "atteinte à la sécurité de l'Etat", "insulte au fondateur de la République islamique et aux valeurs sacrées du régime" et "propagande contre la République islamique". Il avait également été poursuivi pour ses révélations sur les meurtres d'opposants et d'intellectuels, fin 1998, et ses accusations contre de hauts responsables politiques, tels qu'Ali Fallahian ou Hashemi Rafsandjani. Akbar Ganji était détenu en cellule d'isolement, et avait mené une grève de la faim pendant plus de soixante jours, en 2005,

pour demander sa libération. À sa sortie de prison, le journaliste a participé à une conférence de presse au siège de Reporters sans frontières, à Paris, durant laquelle il a rappelé que la question des droits de l'homme devait être présente dans toutes les phases du dialogue entre l'Iran et le reste du monde mettant en garde contre une certaine complaisance vis-à-vis de Téhéran.

DES FILTRES TOUJOURS PLUS PUISSANTS

La répression à l'encontre des blogueurs semble avoir diminué en 2005. Alors qu'une vingtaine d'entre eux avaient été emprisonnés en 2004, plus aucun n'est derrière les barreaux au 1er janvier 2007. Le filtrage du Réseau s'est par contre intensifié et l'Iran se targue aujourd'hui de bloquer 10 millions de sites "immoraux". Les sites pornographiques, politiques ou traitant de religion sont particulièrement visés. Mais, depuis l'été 2006, les censeurs semblent avoir concentré leurs efforts sur les publications traitant des droits des femmes. Les autorités ont par ailleurs récemment décidé d'interdire les connexions à haut débit. Une mesure qui peut s'expliquer par un souci de ne pas surcharger le réseau iranien, qui est de très mauvaise qualité, mais qui peut aussi s'interpréter comme une volonté de bloquer les produits culturels occidentaux - films et chansons - téléchargeables sur le Net.

ISRAËL

Superficie : 21 060 km².

Population : 6 725 000.

Langues : hébreu, arabe.

Chef du gouvernement : Ehud Olmert.

Les journalistes israéliens bénéficient d'une liberté de ton inégalée dans la région. Mais si l'année 2006 a été l'une des moins dangereuses pour les journalistes depuis le début de la seconde Intifada, de nombreux problèmes persistent.

Avec dix-sept professionnels des médias blessés et aucune mort à déplorer, le nombre de journalistes victimes de tirs israéliens dans les Territoires palestiniens a baissé en 2006. Reporters sans frontières s'est rendue en décembre en Israël afin de dénoncer le manque de transparence des enquêtes menées par l'armée israélienne. Le bureau du porte-parole des forces de défense israéliennes a affirmé avoir conduit des investigations dans la plupart des cas. Mais, selon lui, les preuves recueillies se sont jusqu'à présent révélées "insuffisantes pour aboutir à des inculpations".

Plusieurs journalistes ont été blessés alors qu'ils couvraient l'actualité dans les Territoires palestiniens ou la guerre au Liban. Le 7 juillet, Hamid Al Khur, photographe de l'agence turque *Ihlas*, a reçu trois balles israéliennes alors qu'il filmait des affrontements entre des militants palestiniens et des troupes israéliennes à Beit Lahiya, dans le nord de la bande de Gaza. Quelques jours plus tard, une vingtaine de professionnels des médias couvraient une incursion israélienne dans la bande de Gaza lorsqu'ils ont été pris sous les tirs d'un char israélien. Ibrahim Atla, cameraman de la chaîne de télévision publique palestinienne, portait un gilet sur lequel était marqué "Media". Il a été touché par plusieurs éclats d'obus. Sa cage thoracique a été perforée. Son assistant a également été blessé ainsi qu'un

journaliste de nationalité japonaise. Un véhicule de l'agence de presse *Reuters* a été endommagé.

Par ailleurs, les journalistes palestiniens sont confrontés à de nombreuses restrictions imposées par les autorités israéliennes qui les considèrent avant tout comme des ressortissants palestiniens. Leurs déplacements entre la bande de Gaza et la Cisjordanie sont donc interdits pour des raisons de sécurité. En 2006, les forces israéliennes n'ont pas hésité à envahir des locaux de médias ou les domiciles de journalistes dans les Territoires, à la recherche d'armes ou de "matériel illégal".

Enfin, des journalistes d'*Al-Jazira* ont été empêchés à plusieurs occasions de couvrir la guerre au Liban pendant l'été 2006. Walid Al-Omari, chef du bureau de la chaîne à Jérusalem, a été interpellé à deux reprises les 17 et 18 juillet, alors qu'il réalisait un reportage au nord du pays. Les membres d'une autre équipe d'*Al-Jazira* ont été menacés en direct. Alors qu'ils couvraient une incursion de Tsahal à Naplouse, un véhicule de l'armée s'est approché de la journaliste Jevara Al-Boudeiri. Des coups de feu ont été tirés. Le technicien de l'équipe, Waël Tantous, a été touché au pied par des balles en caoutchouc.

JORDANIE

Superficie : 89 210 km².

Population : 5 703 000.

Langue : arabe.

Chef de l'Etat : Roi Abdallah Ibn Hussein.

Depuis son accession au trône en 1999, le roi Abdallah II de Jordanie n'a cessé de promettre une libéralisation politique. Mais la "lutte contre le terrorisme", déclenchée après les attentats du 11 septembre 2001, sert encore d'alibi pour repousser les réformes, et notamment celle du code de la presse. En 2006, l'affaire des caricatures du prophète Mahomet a conduit deux journalistes devant les tribunaux.

Les journalistes jordaniens sont soumis à une étroite surveillance des services de renseignements. Ils sont, pour cela, tenus d'adhérer à l'Association de la presse jordannienne, contrôlée par l'Etat. Et alors que le monarque a déclaré, à de nombreuses reprises, être favorable à la dépénalisation des délits de presse, les journalistes encourrent toujours des peines de prison pour la publication d'informations susceptibles de "nuire aux relations diplomatiques du pays" ou concernant le roi et les membres de sa famille. Les lignes rouges sont claires aux yeux de tous. Peu de journalistes s'avisent de les franchir, préférant se soumettre à une autocensure salutaire.

L'affaire des caricatures de Mahomet, publiées par le quotidien danois *Jyllands-Posten* en septembre 2005, a suscité des réactions virulentes dans le royaume hachémite. En janvier 2006, l'ensemble des parlementaires jordaniens ont publiquement appelé à "châtier" les auteurs des douze dessins estimant qu'ils avaient commis "un crime lâche et condamnable". Le roi Abdallah II, dont la légitimité repose en partie sur le fait que sa famille descend du Prophète, a lui-même déclaré que toute insulte à Mahomet était "un crime que ne pouvait justifier le prétexte de la liberté d'expression". De nom-

breuses publications étrangères qui avaient choisi de reproduire les caricatures - dont les quotidiens français *France Soir* et *Libération* ou espagnol *El País* - ont été interdites de distribution en février.

Deux journalistes locaux ont également fait les frais de cette crise. Hicham Al-Khalidi et Jihad Momani, rédacteurs en chef des hebdomadaires *Shihane* et *Al-Mehwar*, ont été interpellés à deux reprises en février pour être interrogés par un juge. Le premier journal avait reproduit trois des caricatures en appelant les musulmans à travers le monde "à la raison", et le second, l'intégralité des dessins dans un petit encadré pour illustrer un article sur la dénonciation générale de leur publication. Inculpés d'"atteinte au sentiment religieux", les deux journalistes ont été condamnés, le 31 mai, à deux mois de prison.

Par ailleurs, l'assassinat par l'armée américaine d'Abou Moussab Al-Zarkaoui, chef de la branche irakienne d'Al-Qaida, a provoqué des remous en Jordanie, son pays d'origine. Ainsi, le chef du bureau de la chaîne satellitaire *Al-Jazira* à Amman, Yasser Abu Hilala, a été brièvement interpellé, le 8 juin, alors qu'il interviewait le beau-frère d'Al-Zarkaoui. Le journaliste n'a pas été autorisé à poursuivre l'enregistrement.

KOWEÏT

Superficie : 17 820 km².

Population : 2 687 000.

Langue : arabe.

Chef de l'Etat : Cheikh Sabah Al Ahmed Al Jaber Al Sabah.

Malgré l'adoption par le Parlement d'une nouvelle loi sur la presse, censée protéger les droits fondamentaux des journalistes, ces derniers se gardent bien de critiquer les sphères dirigeantes de l'émirat par peur d'éventuelles représailles.

Le Parlement koweïtien a approuvé, le 6 mars 2006, une nouvelle loi sur la presse qui met notamment fin au monopole étatique sur l'octroi des licences aux médias. Par ailleurs, ce texte prévoit que désormais seul un juge pourra autoriser l'incarcération d'un journaliste. La dépénalisation des délits de presse, présentée comme l'amendement le plus important, reste toutefois de portée limitée puisque le texte comprend de nombreuses exceptions telles que les atteintes à la loi islamique, à Dieu, au Prophète et à ses compagnons. Ces atteintes sont, elles, régies par le code pénal, qui prévoit toujours des peines privatives de liberté. Cette loi introduit de nouvelles limitations au travail des journalistes dans des termes vagues, autorisant de nombreuses interprétations. Les journalistes sont ainsi toujours susceptibles d'aller en prison pour toute action "allant à l'encontre des intérêts nationaux".

En revanche, des amendements permettent la création de quotidiens politiques, strictement interdits en vertu du précédent code de 1963 qui avait limité la scène médiatique à cinq journaux. Les médias ont également la possibilité de porter

plainte devant un tribunal administratif si les autorités refusent de leur octroyer une licence.

En 2006, la journaliste Aziza al-Moufarig, du quotidien *Al Watan*, a été traduite en justice pour avoir écrit un article dans lequel elle avait dénoncé la corruption d'un juge. Le 18 novembre, le tribunal de première instance de Koweït City l'a condamnée à trois mois de prison avec sursis et à verser 1 000 dinars d'amende (soit 2675 euros). La journaliste a fait appel de cette décision. Le rédacteur en chef du journal, Cheikh Khalifa Al Sabah, a été condamné à payer une amende de 150 dinars (400 euros).

Dans une autre affaire, le journaliste Khaled Al Obeisan et le rédacteur en chef du quotidien *Al Seyassah*, Ahmed Al Jarrallah, ont été interpellés le 21 novembre et maintenus en garde à vue pendant une journée pour avoir publié un article sur Saddam Hussein, le considérant comme le président légitime de l'Irak. Poursuivis pour "incitation à la sédition", les journalistes ont été libérés après que le ministre de la Communication a retiré sa plainte.

LIBAN

Superficie : 10 400 km².

Population : 3 577 000.

Langues : arabe, français.

Chef du gouvernement : Fouad Siniora.

L'opération militaire israélienne déclenchée le 22 juillet 2006 contre le Hezbollah au Liban a fait de nombreuses victimes parmi la population civile. Une journaliste et un employé d'une chaîne de télévision ont été tués tandis que dix autres ont été blessés. Par ailleurs, aucune avancée significative n'a été enregistrée concernant les enquêtes sur les assassinats de deux journalistes en 2005.

L'armée israélienne a bombardé des installations de médias libanais durant les affrontements qui l'ont opposé aux militants du Hezbollah. Selon un officiel israélien, rencontré par Reporters sans frontières lors d'une visite à Jérusalem en décembre 2006, les médias "affiliés à des organisations terroristes" ne bénéficient pas des mêmes droits que les autres moyens d'information. Des employés de ces médias, toujours selon ce responsable israélien, participent aux activités terroristes de la même manière qu'un ingénieur qui met au point des missiles.

Le 22 juillet, l'aviation israélienne a détruit une antenne de télécommunications à Fatka, à l'est de Beyrouth, interrompant momentanément les émissions de la chaîne de télévision privée *Lebanese Broadcasting Corporation (LBC)*. Lors de cette attaque, un technicien de la chaîne, Sleimane Chidiac, a été tué. Deux autres employés ont été blessés. Le même jour, l'aviation israélienne a bombardé une installation à Terbol (Nord), mettant fin à la diffusion dans plusieurs régions de la *LBC*, ainsi que des chaînes de télévision privées *Future TV* et *Al-Manar*. Le lendemain, Layal Nagib, photographe de presse âgée de 23 ans, a été tuée par l'explosion d'un missile près de son véhicule à Cana. La journaliste couvrait les attaques israéliennes dans le sud du pays pour plusieurs agences de presse internationales. Les bureaux de la chaîne du Hezbollah *Al-Manar* ont également été

détruits lors d'une attaque israélienne, à Beyrouth, en juillet.

Le 15 juin 2006, le Conseil de sécurité des Nations unies a autorisé la Commission d'enquête sur l'assassinat de Rafic Hariri "à poursuivre son assistance technique aux autorités libanaises dans leurs enquêtes sur les autres attentats terroristes commis au Liban depuis le 1er octobre 2004", rejetant ainsi l'appel de Reporters sans frontières à l'élargissement de son mandat à ces autres crimes.

Au cours de l'année 2006, aucune avancée significative n'a été enregistrée dans les enquêtes locales sur les attentats survenus l'année précédente ciblant des professionnels de l'information. Il a fallu attendre le 17 juin pour qu'un juge d'instruction soit finalement nommé dans l'enquête sur l'assassinat de Gebrane Tuéni, le président directeur-général du quotidien arabophone *An-Nahar*, soit plus de six mois après les faits. Par ailleurs, le juge français antiterroriste Jean Louis Bruguière s'est rendu pour la première fois à Beyrouth le 4 juillet, pour enquêter sur la mort du journaliste franco-libanais Samir Kassir, tué dans un attentat le 2 juin 2005. Enfin, la présentatrice de la chaîne de télévision *LBC*, May Chidiac, grièvement mutilée le 25 septembre 2005, a repris son travail le 25 juillet 2006, sans que les instigateurs de l'attentat qui lui a coûté un bras et une jambe n'aient été encore identifiés.

LIBYE

Superficie : 1 759 540 km².

Population : 5 853 000.

Langue : arabe.

Chef de l'Etat : Mouammar Kadhafi.



Malgré la récente profession de foi démocratique de Mouammar Kadhafi, l'Etat libyen maintient toujours un contrôle strict sur l'information. Les journalistes locaux ont une marge de manœuvre très faible et l'autocensure est généralisée.

À l'invitation du Syndicat des journalistes, une délégation de Reporters sans frontières a pu se rendre, pour la première fois depuis la création de l'organisation, en Libye, en septembre 2006. Si ce voyage atteste en soi de la "décrispation" de Tripoli, dans les faits, la situation de la presse locale a peu évolué. Les médias, toujours contrôlés par le pouvoir, restent de véritables machines de propagande et diffusent principalement des informations positives sur les activités du "frère leader" Mouammar Kadhafi. Aucun organe de presse indépendant n'existe dans le pays. Trois des quatre principaux quotidiens (*Al Jamahiriya*, *Al Shams* et *Al Fajr al Jadid*) sont financés par l'Office général de la presse, un organisme qui dépend directement du ministère de l'Information. Quant au quatrième, *Al Zahf al-Akhdar*, il appartient au Mouvement des comités révolutionnaires, la colonne dorsale du régime. Les télévisions satellitaires, qui ont détourné la population des chaînes étatiques, échappent à ce contrôle.

Peu de journalistes se risquent à franchir les lignes rouges tracées par le pouvoir. Critiquer le chef de l'Etat est un crime de lèse-majesté qui peut conduire directement à la prison tant le culte de la personnalité bat son plein. La presse locale traite tout au plus des affaires de "petite corruption" sans jamais toucher aux hauts responsables de l'Etat, ni au statut des Berbères et encore moins au Guide et sa famille. La loi sur la presse est particulièrement répressive et prévoit des peines pouvant aller jusqu'à deux ans d'emprisonnement.

Si l'Internet est en accès libre en Libye, il reste toutefois étroitement surveillé. Le journaliste Daïf Al Ghazal et le cyberdissident Abdel Razak Al Mansouri ont payé le prix de leur indocilité envers le régime en écrivant sur le Net. Al Mansouri a été condamné, en octobre 2005, à 18 mois de prison officiellement pour "détention sans autorisation d'une arme à feu". Selon toute vraisemblance, il a été en réalité condamné pour ses articles diffusés sur le site www.akhbar-libya.com. Il a bénéficié d'une amnistie, en mars 2006, après une année de détention. Quant à Daïf Al Ghazal, ses assassins n'ont toujours pas été identifiés. Extrêmement critique à l'égard du Mouvement des comités révolutionnaires et du pouvoir, le journaliste avait été retrouvé mort le 1er juin 2005. Son corps portait de nombreuses traces de torture.

Suite à sa mission dans le pays, Reporters sans frontières avait pu constater que l'Internet libyen n'était plus censuré. En outre, depuis la libération d'Abdel Razak Al Mansouri, en mars 2006, le pays ne comptait plus aucun cyberdissident emprisonné. L'organisation avait donc décidé, en novembre 2006, de retirer ce pays de sa liste des "ennemis d'Internet". Toutefois, un nouveau cyberdissident, Idrees Mohammed Boufayed, a été emprisonné depuis pour des articles publiés sur des sites d'opposition.

Enfin, au 1er janvier 2007, Reporters sans frontières n'avait toujours pas obtenu de preuves de vie du journaliste Abdullah Ali al-Sanussi al-Darrat, disparu depuis son incarcération en 1973, sans inculpation ni procès.

MAROC

Superficie : 446 550 km² (sans le Sahara occidental).

Population : 31 478 000.

Langue : arabe.

Chef de l'Etat : Roi Mohammed VI.

Les espoirs nés de l'arrivée au pouvoir de Mohammed VI, en 1999, se sont progressivement évanouis. Les journalistes marocains sont aujourd'hui confrontés à des poursuites judiciaires qui ont des conséquences très graves sur l'exercice de leur profession, même si les tabous ont progressivement reculé ces dernières années.

L'avenir du Sahara occidental est de plus en plus souvent abordé. La montée de l'islamisme mais aussi les violations des droits de l'homme commises pendant les années de plomb font régulièrement la une de la presse, grâce aux auditions publiques de la commission Équité et Réconciliation, mise en place en avril 2004. Enfin, le roi et le rôle du Palais dans la gestion du pays font l'objet d'enquêtes par les journalistes les plus téméraires. Celles-ci constituent toutefois la principale raison des condamnations de journalistes. Le code de la presse marocain contient près d'une vingtaine d'articles prévoyant des peines privatives de liberté. Les journalistes sont soumis à des condamnations disproportionnées - entraînant souvent des dommages et intérêts très lourds fixés par la cour - dès qu'il s'agit d'atteintes à la personne du roi et au régime monarchique, à la patrie, à l'intégrité territoriale ou encore à Dieu et à la religion islamique.

Hormis la libération, le 29 janvier 2006, du journaliste Anas Tadili, directeur de l'hebdomadaire *Akhbar al-Ousbouâ*, après vingt-deux mois passés en détention, l'année s'est révélée désastreuse pour les professionnels des médias. Elle s'est soldée par la suspension, le 21 décembre, de l'hebdomadaire arabophone *Nichane* pour "atteinte à l'islam". Censures, harcèlements et poursuites judiciaires ont mis à mal la presse indépendante tout au long de l'année. Des journalistes étrangers, connus pour leur couverture de la situation des droits de l'homme, se sont par ailleurs vu refuser, le 24 octobre, l'entrée sur le territoire du Sahara occidental sous contrôle marocain.

Deux publications marocaines en langue française ont été particulièrement visées. La cour d'appel de Casablanca a condamné, le 7 février, l'hebdomadaire *TelQuel* à verser 500 000 dirhams (50 000 euros) de dommages et intérêts à la directrice d'une association qui l'avait poursuivi en diffamation. Quelques jours plus tard, Aboubakr Jamaï,

directeur de publication du *Journal Hebdomadaire*, et le journaliste Fahd Iraqi ont été condamnés à payer une amende de trois millions cent mille dirhams (284 000 euros) pour "diffamation". La plainte ayant conduit à cette condamnation avait été déposée par le Centre européen de recherche, d'analyse et de conseil en matière stratégique (ESISC) suite à la publication, par le *Journal Hebdomadaire*, d'un dossier mettant en cause l'objectivité d'une étude critique effectuée par cet institut sur le Polisario, un mouvement sécessionniste du Sahara occidental. Deux jours avant le rendu du verdict dans cette affaire, des manifestations hostiles, vraisemblablement orchestrées par les autorités, ont eu lieu devant les locaux du journal accusé d'avoir repris une des caricatures du prophète Mahomet, publiées dans le quotidien danois *Jyllands-Posten*, en septembre 2005.

Enfin, les forces de l'ordre marocaines ont interdit à plusieurs reprises à des journalistes de couvrir des manifestations ou des procès. Jamal Ouahbi, de l'hebdomadaire *Assahifa Al Maghribiya*, par exemple, a été appréhendé, le 7 novembre, par la police judiciaire de Tétouan (300 km au nord de Rabat) pour avoir pris en photo trois détenus, présumés terroristes, sortant du tribunal de première instance de la ville. Il a été questionné tour à tour par le procureur du roi et des membres de différents services de sécurité de l'Etat. Son appareil photo a été confisqué. Le correspondant de la chaîne satellitaire *Al-Jazira*, Hassan Fatih, a été agressé par les forces de l'ordre alors qu'il couvrait un sit-in de familles de prisonniers politiques le 15 juin à Rabat. Blessé au cou et à l'épaule, il a dû être transporté à l'hôpital.

Le Maroc bloque l'accès aux sites proches du mouvement indépendantiste sahraoui Front Polisario, ainsi qu'à la publication en ligne du mouvement islamiste "Justice et Bienfaisance", qui remet en cause la légitimité du régime monarchique.

SYRIE

Superficie : 185 180 km².

Population : 19 043 000.

Langue : arabe.

Chef de l'Etat : Bachar el-Assad.



Le contrôle institutionnalisé des médias ainsi que le maintien de l'état d'urgence continuent de justifier l'arrestation de nombreux professionnels de l'information. Huit journalistes et cyberdissidents ont ainsi été incarcérés en 2006.

Dans la Syrie du président Bachar el-Assad, placé dans la liste des prédateurs de la liberté de la presse de Reporters sans frontières, l'arbitraire est resté la norme. Les journalistes et les militants politiques peuvent être arrêtés à n'importe quel moment et sous n'importe quel prétexte. Ils sont confrontés à un pouvoir capricieux et rancunier qui ne cesse d'allonger la liste des interdits et des tabous. Au cours de l'année 2006, plusieurs journalistes ont été arrêtés pour avoir interviewé des opposants en exil, participé à des conférences à l'étranger, et surtout pour avoir critiqué la politique de l'Etat. Ils ont dû faire face à des procédures judiciaires interminables devant le tribunal militaire de Damas, habilité, en vertu de la loi de 1963, à juger toute personne ayant porté atteinte à la sécurité nationale.

Ali Abdallah, journaliste free-lance, travaillant pour le quotidien émirati *Al-Khalij* et les quotidiens libanais *An-Nahar* et *Assafir*, a été condamné à six mois d'emprisonnement pour avoir dénoncé, dans un article, la faiblesse de l'économie syrienne. Interpellé le 23 mars 2006, il n'est passé en jugement que cinq mois plus tard. Présentée dans un premier temps devant une juridiction ordinaire, l'affaire a été renvoyée devant la Haute Cour de sécurité de l'Etat puis devant le tribunal de Damas. Ce dernier a reporté le procès à plusieurs reprises. Son fils, Mohammad Abdallah, a également été condamné à la même peine après avoir contacté la chaîne satellitaire *Al-Jazira* pour dénoncer l'arrestation de son père. Les deux hommes ont été détenus au secret pendant un mois. Ni leurs avocats ni leur famille n'ont pu communiquer avec eux. Par ailleurs, durant les interrogatoires prélimi-

naires, ils ont subi des violences ayant pour but de leur arracher des aveux.

Figure emblématique de la lutte pour la démocratie en Syrie depuis plus de trente ans, Michel Kilo a été arrêté le 14 mai après avoir signé la déclaration "Beyrouth-Damas, Damas-Beyrouth", un communiqué d'intellectuels syriens et libanais qui prône une réforme des relations entre les deux pays. Au cours du mois de mai, plusieurs militants des droits de l'homme, dont l'avocat Anouar Bounni, ont également été interpellés.

Inculpé notamment de "dissensions confessionnelles et raciales" et "d'insultes à l'encontre d'institutions et de personnalités officielles", Michel Kilo, collaborateur de plusieurs publications libanaises, risque la prison à vie. Son cas révèle à lui seul les manigances de la justice syrienne, partie intégrante de l'appareil répressif baassiste. Alors que la libération provisoire lui avait été accordée par le juge d'instruction en charge de l'affaire, un second magistrat l'a inculpé de nouveaux chefs d'accusation, l'empêchant ainsi retrouver la liberté. Au 1er janvier 2007, Michel Kilo était toujours détenu à la prison d'Adra (près de Damas) dans l'attente de l'ouverture de son procès.

Avec trois personnes emprisonnées pour avoir critiqué les autorités sur Internet, la Syrie est la plus grande prison du Moyen-Orient pour les cyberdissidents. Ces derniers sont par ailleurs systématiquement maltraités et détenus dans des conditions difficiles. Le gouvernement interdit l'accès aux sites d'opposition en langue arabe et aux contenus relatifs à la minorité kurde de Syrie.

TUNISIE

Superficie : 163 610 km².

Population : 10 102 000.

Langue : arabe.

Chef de l'Etat : Zine el-Abidine Ben Ali.



Dans le pays du président Zine el-Abidine Ben Ali, les journalistes indépendants ou d'opposition sont empêchés de travailler par tous les moyens. Surveillés et harcelés, leur liberté de mouvement est chaque jour un peu plus restreinte.

Après avoir passé quinze ans dans les geôles tunisiennes, l'ancien directeur de l'hebdomadaire *Al Fajr*, Hamadi Jebali, est désormais soumis à une étroite surveillance. Les toits et terrasses de ses voisins ont été investis par des agents de la Sûreté de l'Etat qui contrôlent ses moindres faits et gestes et l'espionnent dans son intimité. Cette surveillance a atteint son paroxysme en novembre 2006 lorsque des policiers ont empêché le bon déroulement du mariage de la fille du journaliste. Hamadi Jebali fait partie des 1600 prisonniers politiques ayant bénéficié d'une grâce présidentielle, le 25 février 2006. Il avait été condamné en 1992 à seize ans d'emprisonnement pour "appartenance à une organisation illégale" et "volonté de changer la nature de l'Etat".

Les familles de journalistes emprisonnés, qui se battent pour que leur proche ne tombe pas dans l'oubli, sont soumises à de nombreuses pressions. Avocat et défenseur des droits de l'homme, Me Mohammed Abbou est incarcéré depuis mars 2005 pour un article critique envers le chef de l'Etat diffusé sur Internet. Depuis qu'elle a mené, le 13 août 2006, une grève de la faim pour demander la libération de son mari, les allées et venues de Samia Abbou sont scrutées par une armada de policiers postés devant le domicile familial et n'hésitant pas à en bloquer l'accès à certains visiteurs. Deux journalistes, Slim Boukhdar et Taoufik Al-Ayachi, ont été malmenés, le 16 août, alors qu'ils se rendaient chez elle afin d'y réaliser une interview. Le 26 octobre, Mme Abbou a été menacée, devant ses enfants, par des agents armés alors qu'elle tentait de regagner sa maison. Terrorisée, elle n'a pas osé rentrer chez elle et s'est réfugiée chez des amis. Enfin, le 7 décembre, sur la route de la prison du Kef (à 170 km de Tunis), où est détenu son mari, elle a été agressée à deux reprises par des groupes de jeunes, sous le regard impassible de la police. L'opposant politique Moncef Marzouki, le journaliste Slim Boukhdar et l'avocat Samir Ben Amar, qui l'accompagnaient, ont subi le même traitement.

Les journalistes étrangers qui se rendent en Tunisie sont souvent empêchés de travailler librement. Lors de son séjour au mois de novembre, le journaliste algérien, Meddi Adlène a, par exemple, été constamment suivi par un groupe de six policiers en civil tandis que d'autres agents se sont déployés autour de son hôtel. Si les services de renseignements n'ont pas interrompu ses entretiens, leur visibilité et leur proximité avaient pour but d'intimider ses interlocuteurs. Par ailleurs, la journaliste française Léa Labaye, du site *Bakchich.info*, a été refoulée de Tunisie, le 16 septembre, sans aucune explication.

La Tunisie a également appliqué des mesures de censure à l'encontre de publications "offensant l'islam", suite à l'affaire des caricatures de Mahomet, publiées en septembre 2005 dans le quotidien danois *Jyllands-Posten*. L'édition du 19 septembre 2006 du quotidien français *Le Figaro*, comportant un article signé par Robert Redecker et intitulé "Face aux intimidations islamistes, que doit faire le monde libre ?", a été interdite en vertu d'une loi relative à la protection de la religion. La même loi avait déjà justifié, en février, la saisie du journal *France Soir* reproduisant les caricatures controversées.

DES BLOGUEURS HARCELÉS

La Tunisie a eu l'honneur d'organiser, en novembre 2005, le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), grand événement onusien pour aborder l'avenir d'Internet. La politique du président Zine el-Abidine Ben Ali en matière de Réseau est pourtant l'une des plus liberticides de la planète. L'ensemble des cybercafés sont contrôlés par l'Etat. Ces derniers filtrent le Net et sont étroitement surveillés par la police. Impossible par exemple de se connecter en Tunisie au site de Reporters sans frontières. Les services de sécurité harcèlent en outre continuellement les blogueurs indépendants et les responsables de sites d'opposition, afin de s'assurer que l'autocensure règne sur la Toile tunisienne.

YÉMEN

Superficie : 527 970 km².

Population : 20 975 000.

Langue : arabe.

Chef de l'Etat : Ali Abdallah Saleh.

Les caricatures danoises de Mahomet ont provoqué la colère des autorités yéménites qui, en prenant pour cibles les médias qui les avaient reproduites, ont ravivé de vieux réflexes autoritaires.

Plus de six mois après la première publication des caricatures du prophète Mahomet par le quotidien danois *Jyllands-Posten*, en septembre 2005, trois journaux privés yéménites ont été entraînés devant les tribunaux. Ils avaient reproduit les douze dessins controversés, en partie ou dans leur intégralité. Ils souhaitaient ainsi illustrer des articles qui expliquaient les diverses réactions du monde musulman à ces caricatures. Les hebdomadaires indépendants *Al-Hourriya*, *Yemen Observer* et *Al Rai Al Aam* ont été suspendus pendant trois mois et leurs rédacteurs en chef traduits en justice en vertu de l'article 103 du code de la presse qui "interdit la publication de tout ce qui nuit à la foi islamique, dénigre une religion monothéiste ou une croyance humanitaire".

Mohammed Al Asaadi, rédacteur en chef du *Yemen Observer*, a été arrêté le 10 février 2006 et détenu pendant deux semaines avant d'être libéré sous caution. Il a été condamné, le 6 décembre, à verser une amende de 500 000 riyals (soit 1980 euros). Les autorités ont également interpellé le

même jour Abdel Halim Akram Sabra, rédacteur en chef d'*Al-Hourriya*, et son journaliste Yahya Al Aabed. Les deux hommes ont passé trois semaines en détention avant d'être libérés sous caution. Le tribunal de première instance de Sanaa les a condamnés, le 13 décembre, à quatre mois de prison et un mois d'interdiction d'écrire avec sursis. Le journal a également écopé d'une suspension d'un mois supplémentaire avec sursis. Enfin, Kamal Aloufi, rédacteur en chef d'*Al Rai Al Aam*, a été condamné le 25 novembre, en première instance, à un an de prison ferme. Le journaliste reste en liberté en attendant le verdict de son jugement en appel.

Par ailleurs, un journaliste free-lance français, Daniel Grandclément-Chaffy, a été détenu pendant cinq jours par les services de sécurité yéménites. Il a été interpellé, le 12 octobre, pour "entrée illégale" sur le territoire alors qu'il accompagnait un groupe de clandestins somaliens lors de leur traversée en bateau du Golfe d'Aden. Le journaliste détenait pourtant un visa.